INSCRIPTION VIDE-GRENIER
Foyer Socio-Educatif du collège Pierre Emmanuel
Dimanche 6 décembre 2026 au gymnase du collège Pierre Emmanuel à Pau Rue Aristide Briand

Nom : …… Prénom : ……

Adresse :

……

……

CP :…… Ville : ……

Tél. …… Email : ……

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE PIECE D'IDENTITE.

Emplacement :

- 8€ : 1,50m avec 1 table de1,20 m et 1 chaise
 Nombre d'emplacements : …… X 8 € = …… euros
- 15€ : 3m avec 2 tables 1,20m et 2 chaises
 Nombre d'emplacements : …… X 15 € = …… euros
- 7€ : 1,50m sans table ni chaises
 Nombre d'emplacements : …… X 7 € = …… euros
- 13€ : 3m sans table ni chaise
 Nombre d'emplacements : ……X 13€ = …… euros

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du FSE du collège Pierre Emmanuel.
L'inscription ne sera validée qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné du paiement.

Mode de paiement :

◯ Espèces

◯ Chèque (à l'ordre du FSE du collège Pierre Emmanuel)

Foyer Socioéducatif du collège Pierre Emmanuel – 25 avenue Honoré Baradat 64000 PAU
☎ 05 59 13 17 21 - ✉ ce.0642095e@ac-bordeaux.fr

REGLEMENT

Le vide-greniers est ouvert à tous, de 8h30 à 17h00.

Les exposants sont autorisés à vendre leurs biens et objets personnels.
Il est rappelé que la loi interdit les actes de commerce, c'est-à-dire la vente de marchandises achetées dans le but de les revendre.
Sont tenus à un affichage clair, les tarifs pratiqués de tous les articles sur le stand.

II

Le titulaire de chaque stand doit être muni en permanence d'une pièce d'identité à son nom, qu'il doit être en mesure de présenter lors de toute réquisition. Tout enfant mineur doit être accompagné d'un adulte.

III

Installation des stands : De 7h00 à 8h30
Tout stand inoccupé à 8h30 sera revendu. Aucune somme ne pourra être réclamée si l'exposant ne se présente pas le jour du vide-greniers.
Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'emplacement à deux par exposant. Pour des raisons de sécurité, il sera interdit de présenter des articles dans les allées de circulation.

IV

Après déchargement, les exposants devront garer leur véhicule dans les rues adjacentes et ainsi laisser libres les voies de circulation.
En partant, prière de laisser un emplacement propre (obligation d'utiliser les containers mis à disposition).

V

Toute inscription ne sera validée qu'après versement de la participation financière et l'acceptation du présent règlement.

VI

Le vide grenier se tiendra dans le gymnase du collège Pierre Emmanuel (entrée rue Aristide Briand).

VII

Si la manifestation devait être annulée par les organisateurs, en cas de force majeure, le remboursement serait effectué sur demande à l'association dans la semaine qui suit le vide-greniers sur présentation de la carte d'identité.

VIII

Si la fiche d'inscription est incomplète, celle-ci sera refusée.

Déclare sur l'honneur :

Je soussigné (e), certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions, ne pas être un professionnel de la brocante, ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal) et agir pour mon compte personnel.

Fait à **le**/...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Renseignements par mail : ce.0642095e@ac-bordeaux.fr ou par téléphone : 05.59.13.17.21 (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30)